académie Nice
direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-Maritimes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IEN faisant fonction chargé de l'école maternelle
DSDEN des Alpes-Maritimes

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels Conseillers Pédagogiques de circonscription, Conseillers pédagogiques départementaux et enseignants 1er degré. Une expérience en circonscription serait un plus.

Lieu d'exercice : Le poste est géographiquement implanté à la direction départementale des services de l'éducation nationale des Alpes Maritimes.

Date de prise de fonction : immédiate

Conditions de nomination : la nomination est à titre provisoire jusqu'au 31/08/2020

Conditions de rémunération :

- Indemnité (0023) 263.31 euros
- Indemnité (1582) fonctions des IEN 675.63 euros

.

Organisation du temps de travail : Le service sera réparti principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Description des missions : L'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la mission départementale Maternelle est placé sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il travaille en collaboration avec l'Inspecteur Adjoint chargé du 1er degré, les IEN de circonscription et les équipes de circonscription du département. Il assure les missions suivantes :

1. **Conseiller Technique auprès de l'IA-DASEN :**

- Accompagne la mise en œuvre de l'obligation d'instruction à l'école maternelle
- Procède à la mise à jour de l'état des lieux concernant l'école maternelle dans le département au plan des pratiques pédagogiques, des moyens déployés et des besoins repérés.
- Actualise un tableau de bord des données utiles au pilotage des structures administratives et pédagogiques ainsi qu'à l'évaluation régulière des actions.
- Propose les voies de développement des priorités départementales dans le cadre du projet académique.
- Conduit une réflexion sur la scolarisation des élèves de moins de trois ans et organise le suivi et l'évaluation des dispositifs particuliers.
- Participe à la progression des résultats scolaires des élèves du département grâce à un travail d'équipe exigeant et solidaire.

2. **Il a une mission relative à la formation en lien avec l'IEN Adjoint chargé du 1er degré et le service de formation continue** :

- Accompagne les enseignants débutants dans leur entrée dans le métier en maternelle.
- Conduit et anime le groupe d'appui départemental « maternelle » devenant progressivement pôle ressource de formateurs.
- Participe à l'élaboration du plan de formation et développe des actions de formation élaborées dans le groupe « maternelle » en direction des enseignants, des directeurs d'écoles et des formateurs.

- En lien avec l'IEN-ASH, il veille aux ressources et à la formation proposées dans les écoles maternelles en faveur des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers.
- Diversifie les ressources à destination des IEN, des équipes de circonscription et des enseignants de l'école maternelle.
- Développe les relations avec l'ESPE et suit le développement des formations.

3. **Il a une mission d'aide, d'expertise et de formation auprès des IEN du département** :
- Partage avec les IEN, les informations utiles à une culture commune de la maternelle
- Met à disposition des IEN des aides et des ressources pédagogiques
- Aide à l'élaboration d'un protocole d'inspection en école maternelle
- Favorise les inspections croisées avec les IEN en école maternelle
- Accompagne avec les IEN les dispositifs des élèves de moins de 3 ans
- Evalue les effets des actions mises en place
- En lien avec l'IEN-ASH, suit les conditions d'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers à l'école maternelle

4. **Il a une mission de liaison et de coordination avec les partenaires** :
- Développe des relations avec les communes et les partenaires de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants
- Accompagne la réflexion autour de la prise en compte des spécificités du rythme des jeunes enfants dans le cadre de la cohérence des temps scolaires et périscolaires avec les acteurs des projets éducatifs territoriaux
- Développe le partenariat avec la caisse d'allocation familiale pour l'accompagnement des familles dans la scolarisation des très jeunes enfants.
- Favorise la création de liens entre les crèches et les écoles maternelles.
- Favorise la création de liens entre les écoles maternelles, la PMI et la médecine scolaire

Compétences et qualités requises :
- Expertise pédagogique
- Qualités relationnelles avérées
- Capacité à travailler en équipe départementale
- Expérience du conseil et de la formation
- Disponibilité

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :
Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes.
Mél : **ia06-cab@ac-nice.fr** / Tél : 04 93 72 63 98

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.